



Protocole de collaboration entre CHANTIER école et le CNEI

Guidés par la préoccupation de notre raison d'être, qui est d'offrir au plus grand nombre de personnes en difficultés ou sur la voie de l'exclusion, des solutions d'insertion adaptées et porteuses d'espoir, les réseaux CHANTIER école et le comité national des entreprises d'insertion se sont rapprochés pour améliorer l'offre d'insertion.

Le contexte actuel l'exige : les besoins en solutions d'insertion s'accroissent devant la montée de l'exclusion, de la pauvreté, de la précarité. Pour les deux années à venir, les mauvaises perspectives de l'emploi laissent redouter un éloignement accru du monde du travail pour plusieurs millions de personnes.

Au-delà des circonstances présentes, des difficultés structurelles se conjuguent pour rendre l'accès à un emploi durable et qualifié ainsi qu'à des conditions de vie satisfaisantes, plus contraint que jamais : les chômeurs, mais aussi les jeunes sans qualification, les habitants des quartiers défavorisés, les femmes chargées de famille, les travailleurs à la qualification de plus en plus rapidement menacée d'obsolescence, les salariés des secteurs exposés, les salariés à temps partiel et à statut précaire constituent autant de catégories de personnes qui ont ou auront besoin d'une solution d'insertion.

Il ne s'agit pas de placer ces personnes dans l'emploi mais bien plus de les amener à acquérir, conserver ou développer leur capacité à être employées par des entreprises, de cultiver l'employabilité de la ressource humaine nationale.

Les deux réseaux décident donc de collaborer dans le but de développer l'insertion par l'activité économique qualitativement et quantitativement.

Pour améliorer leur offre d'insertion, CHANTIER école et le CNEI ont choisi de définir leur rôle, leur complémentarité, leurs modes de régulation et les champs de collaboration.

La complémentarité des réseaux.

Ils conviennent que le rôle des chantiers-école est d'accueillir des personnes en grande difficulté et de les accompagner pédagogiquement pour leur faire acquérir ou raviver les compétences de base nécessaires à leur insertion future dans le monde du travail. Cette pédagogie a pour support une activité, dont les produits tirés de l'activité sont limités.

Les entreprises d'insertion, quant à elles, ont une activité économique et marchande à part entière et, dans ce cadre, grâce à une organisation de la production et un encadrement adaptés accueillent des salariés en insertion avec objectif de les amener vers les entreprises de droit commun.

Les deux réseaux considèrent qu'ils sont complémentaires, s'adressent à des publics dont le degré d'éloignement ou d'obstacle à l'emploi est différent ou qui sont à des stades différents de leur parcours d'insertion.

La régulation.

Cette complémentarité se vérifie quotidiennement sur le terrain. Toutefois, l'articulation entre secteur marchand et non marchand, les histoires locales, les difficultés financières récurrentes de l'insertion par l'activité économique génèrent parfois des difficultés relationnelles voire des conflits locaux.

Les deux réseaux conviennent de préciser les modalités d'exercice de l'activité, les règles élémentaires d'articulation et de cohabitation locale et décident que les difficultés locales doivent être régulées par une instance nationale de concertation, mixte, dont l'approche sera fondée sur l'équité et le bon sens. Les présidents des deux réseaux participeront à cette instance de régulation.

Les champs de collaboration

Les réseaux veulent collaborer en poursuivant trois objectifs : élever le niveau de compétence des salariés en insertion, développer les activités dans des secteurs porteurs, améliorer l'évaluation de l'insertion par l'activité économique pour la faire mieux reconnaître.

L'élévation du niveau de compétence passe par la mobilisation des outils de droit commun de la formation au profit des salariés en insertion : obtenir que la période de professionnalisation soit accessible aux CDDI, mieux mobiliser les fonds des OPCA et du FSPP, amener les régions à investir dans la formation de leurs ressortissants en insertion. L'effort portera également sur la reconnaissance des compétences acquises pendant la période d'insertion et leur valorisation dans le cadre du parcours (recrutement par des entreprises, accès aux contrats de professionnalisation, aux formations offertes par les régions notamment l'AFPA et aux dispositifs de formation des branches). Dans le cadre des travaux engagés par la DGEFP pour préparer la manifestation nationale prévue en décembre 2010 sur ce sujet, avec l'appui de l'AVISE et la participation de tous les réseaux, CHANTIER école et le CNEI se fixent pour objectif de rechercher la reconnaissance des compétences et savoir faire acquis en insertion par l'AFPA, certaines branches, certaines grandes entreprises.

Le développement de nouvelles activités dans les métiers porteurs est engagé avec les réflexions conduites sur les emplois verts. Le travail en filières du CNEI, le travail de repérage et de duplication engagé par CHANTIER école, seront conduits en étroite concertation et pourront, chaque fois que possible, déboucher sur des créations conjointes et coopérantes. Les deux réseaux s'associeront pour obtenir que les moyens du développement de nouvelles activités soient recherchés. Le principe d'une information mutuelle sur les deux approches, voire une collaboration sur certains projets expérimentaux est acté.

Pour développer l'IAE, il est nécessaire de la faire reconnaître non seulement au travers de ses bénéfices en termes de retour à l'emploi mais également sur ses apports en termes d'acquisition, de savoir être, de savoir faire, de compétences. Il faut donc, aux acteurs des SIAE, évaluer et mesurer objectivement ces dimensions afin de les mettre en valeur auprès des pouvoirs publics et des partenaires économiques.

Mais il leur faut également proposer des modalités d'évaluation plus globales et adaptées à chacun des types de SIAE. CHANTIER école mène depuis plusieurs années des travaux en ce sens et organise, les 4 et 5 octobre prochain, un séminaire sur l'évaluation de l'action.

Les administrateurs des deux réseaux seront invités à y participer.

Au-delà de ces champs de collaboration, les deux réseaux travailleront à initier et structurer des temps collectifs inter réseaux aux fins de formuler une réponse IAE aux projets de réforme portés par l'Etat, avec pour objectif de développer globalement les solutions d'insertion qu'ils offrent.

Une évaluation conjointe de ce partenariat sera menée entre les représentants des deux réseaux à l'occasion de deux rencontres annuelles et le résultat, les constats et propositions dégagés seront soumis aux instances dirigeantes de chacun des deux réseaux.


A cet égard, ils conviennent que la proximité des équipes constitue un avantage et envisagent de rechercher un rapprochement de leurs locaux, si l'opportunité se présente.

Fait à Paris, le 13 juillet 2010

Le Président du CNEI


Laurent LAÏK

le Président de CHANTIER école


Jean Pierre CAILLON

Association CHANTIER école
61 rue de la Chapelle - 75018 PARIS
Tél. : 01 48 07 52 10 Fax : 01 48 07 52 11
N° de Siret : 414 982 140 00041
Code APE : 9499 Z